

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

202506D956

Date de convocation :

11.06.2025

Date d'affichage :

04.07.2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 9
Absent : 4
Absents excusés : 5
Votants : 13
Procuration : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250626-2025-06-D956-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{me} Maryvonne RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT, M^{me} Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M^{me} Martine DODIER (arrivée 20h30).

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON

Absents excusés : M^{mes} Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^{me} Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sylvie LENEGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M^{me} Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR POINTS DE LIVRAISON PRÉSENTANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE INFÉRIEURE A 36 kVA (TARIF BLEU) :

Concernant les contrats souscrits au tarif réglementé, la Communauté de Communes Sud Sarthe et les communes membres du groupement de commande souhaitent lancer une consultation selon les règles de la commande publique.

Il est donc proposé de mettre en place un groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Une convention avait été conclue pour une durée de marché ordinaire à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. La Communauté de Communes Sud Sarthe propose de renouveler cette convention pour une période de marché ordinaire de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraison présentant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.

APPROUVE le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DÉSIGNE la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande.

DÉSIGNE parmi ses membres Monsieur Xavier GAYAT, Maire, membre titulaire et Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint, membre suppléant de la commission de travail du groupement.

DONNE POUVOIR au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

